

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON QUOI DE NEUF ?

Par Esther DUPAIN

Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet REGIMBEAU



Nous le savons tous, la contrefaçon est une menace pour la santé et la sécurité, l'emploi, la compétitivité, le commerce et les investissements dans la recherche et l'innovation.

Nous savons également que la contrefaçon est en pleine expansion.

Enfin, nous savons que la contrefaçon touche maintenant tous les produits : pas seulement les vêtements ou la maroquinerie, mais également les médicaments, les crèmes de soin, les lames de rasoirs, l'équipement électrique, l'équipement de sécurité, les pièces détachées, les jouets...

Mais tout le monde ne sait pas que nous parlons de plus de 79 millions de marchandises saisies en 2008 par les douanes de l'Union Européenne, qu'il est de plus en plus difficile d'identifier des produits contrefaisants, que de nombreuses organisations criminelles internationales comptent désormais la contrefaçon parmi leurs activités.

Pour tenter de limiter ce fléau, outre la prise de conscience collective accrue des dangers que représente la contrefaçon grâce à un certain nombre de campagnes publicitaire et de sensibilisation, de nombreuses initiatives sont prises par quantité d'instances.

Nous allons envisager ci-dessous quelques unes des mesures prises et actions menées :

► **Au niveau européen, certaines initiatives doivent retenir l'attention, telles que MEDI-FAKE ou INFRASTRUCTURE.**

■ L'action MEDI-FAKE a permis une concentration des contrôles douaniers sur les médicaments illégaux et contrefaits pénétrant dans l'Union Européenne : des antibiotiques, des médicaments contre le cancer, la malaria et le cholestérol, des antidouleurs, du Viagra et des dérivés de drogues ont été interceptés.

Au total, plus de 34 millions de médicaments illégaux ont été saisis, démontrant que la contrefaçon ne sévit plus uniquement en Afrique ou en Amérique du Sud, mais qu'elle frappe tous les marchés.

■ **L'opération INFRASTRUCTURE** est une opération douanière conjointe Union Européenne / Etats-Unis visant les semi conducteurs et l'équipement de réseau informatique. Ce secteur a particulièrement été surveillé en raison des impacts en matière de sûreté et de sécurité.

Dans ce domaine également, les saisies ont été nombreuses.

Il ressort de ces diverses actions qu'une coopération douanes/ entreprises est indispensable et la constitution d'un dossier auprès des douanes doit devenir un réflexe pour tous les entrepreneurs.

Nous rappelons qu'un tel dossier peut être constitué très facilement. Ce dernier permettra une meilleure information des douanes sur vos produits, leur permettra donc de les intercepter plus facilement et de vous en informer au plus vite.

■ **La création en 2008 d'un Observatoire Européen de la Contrefaçon et du Piratage** démontre également une réelle volonté de lutter contre la contrefaçon.

Quatre axes principaux sont suivis :

- la lutte contre la contrefaçon de marchandises dangereuses pour la santé et la sécurité du consommateur,
- la lutte contre l'implication croissante du crime organisé dans la contrefaçon,
- la lutte contre la mondialisation du phénomène et,
- la lutte contre la contrefaçon via Internet.

Au regard de ce dernier impératif, nous pouvons nous réjouir de la création d'un nouveau service de lutte contre la cyberdélinquance au sein de la Direction nationale du renseignement : la "cyberdouane".

Ce service a pour mission de recueillir, étayer, exploiter les renseignements permettant de lutter efficacement contre les fraudes sur Internet, ainsi que de détecter les transactions illicites sur la toile et déclencher des contrôles douaniers ciblés ainsi que des enquêtes approfondies.

■ **Enfin, la résolution du 16 mars 2009 de la Commission Européenne** concernant le nouveau plan d'action des douanes européennes pour la période 2009-2012, ayant comme principal objectif de prendre en considération l'évolution de la contrefaçon, va permettre d'étudier et de faire face au développement de nouvelles pratiques, telles que l'importation par petites quantités (due notamment à la vente par Internet et afin de pouvoir déjouer les contrôles classiques), les nouvelles techniques de copies, les nouvelles trajectoires des contrefaçons...



► **La coopération internationale est également indispensable et se développe.**

Le 27 octobre 2008, 7 pays du bassin méditerranéen (Bulgarie, Espagne, France, Italie, Maroc, Portugal, Roumanie) ont conclu un accord afin de sceller leur volonté de lutter contre la contrefaçon et prendre les mesures adéquates.

Les douanes françaises ont également engagé un partenariat avec la Chine pour permettre l'échange d'informations ainsi qu'une lutte commune contre la contrefaçon. En effet, la Chine semble vouloir s'engager dans la lutte contre la contrefaçon car ce pays commence à en percevoir les inconvénients pour ses propres développeurs, entrepreneurs et inventeurs (rappelons que 80 % des produits contrefaits sont fabriqués en Chine).

► **Au niveau national, après avoir renforcé le système législatif, c'est aujourd'hui la coopération des industriels qui est fortement encouragée.**

Nous ne citerons que certaines actions, telle que le renforcement de la coopération avec la Poste, qui a introduit une modification dans ses conditions de vente commerciale selon lesquelles les objets contrefaisants sont désormais dans la liste des envois non admis à circuler par voie postale.

La société Sanofi-Aventis a également établi en 2008 un nouveau Laboratoire Central Anti-Contrefaçon afin de permettre une meilleure vision des cas de contrefaçon existants et mettre à disposition toutes les connaissances nécessaires afin de pouvoir lutter efficacement contre la contrefaçon de médicaments.

En effet, la connaissance des industriels de leurs produits, de leur distribution et de leur secteur est précieuse pour épauler les autorités publiques.

Nous ne pouvons donc que féliciter la dimension « pratique » que prend la lutte contre la contrefaçon.

Il est évident que les douaniers, la police nationale, les services d'inspections, les industriels et les Offices nationaux de propriété intellectuelle doivent travailler ensemble afin de limiter les risques encourus par ce fléau.



Nous sommes à votre disposition pour vous aider à constituer et à présenter les dossiers de déclaration de retenue en douane qui permettront aux autorités douanières d'intercepter, de contrôler et de retenir tout produit susceptible de porter atteinte à vos droits de propriété industrielle.

**Par Esther DUPAIN (dupain@regimbeau.eu)
Conseil en Propriété Industrielle**

Paris, le 14 Mai 2009.

A propos du Cabinet Regimbeau :

PARIS

Cabinet Regimbeau
20, rue de Chazelles
75847 PARIS CEDEX 17
Tél. : +33 (0) 1.44.29.35.00
Fax : +33 (0) 1.44.29.35.99
Contact : paris@regimbeau.eu

RENNES

Cabinet Regimbeau
Espace performance
Bâtiment K
35769 ST GREGOIRE CEDEX
Tél. : +33 (0) 2.23.25.26.50
Fax : +33 (0) 2 23.25.26.59
Contact : rennes@regimbeau.eu

LYON

Cabinet Regimbeau
139, rue Vendôme
69477 Lyon Cedex 06
Tel : +33 (0)4 72 83 85 70
Fax : +33 (0)4 78 24 30 78
Contact : lyon@regimbeau.eu

GRENOBLE

World Trade Center
5 place RobertSchuman
BP1510
38025 Grenoble Cedex 1
Tél. : +33 (0) 4 76 70 64 79
Fax : +33 (0) 4 76 28 28 49
Contact :
grenoble@regimbeau.eu

www.regimbeau.eu

Le Cabinet Regimbeau, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 75 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la rentabilisation de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). 10 associés animent une équipe de 180 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. La force de frappe homogène du Cabinet Regimbeau et de ses agences régionales permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.